

Annexe complémentaire 1 – Imperméabilisation des sols

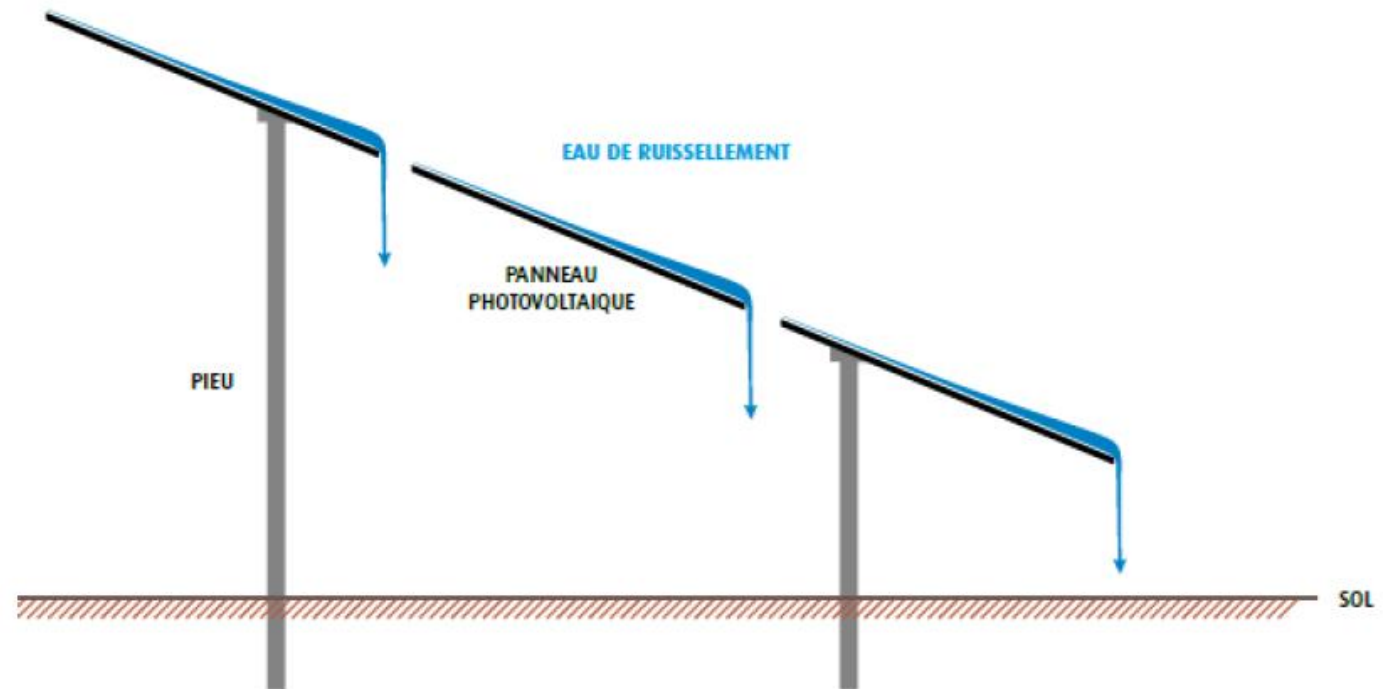
Le projet, d'une superficie de 1,12 ha, n'imperméabilisera que très peu le sol au vu de ses caractéristiques techniques.

En effet, le site ne fera pas l'objet d'un lourd terrassement au vu de sa relative planéité, ne remettant pas en cause la topographie actuelle.

Aussi, les ancrages des structures métalliques supportant les panneaux seront réalisés prioritairement sans utilisation de béton, via des pieux battus si cela est techniquement possible, d'emprise au sol extrêmement faible et n'imperméabilisant pas celui-ci.

Ensuite, les panneaux photovoltaïques, non jointifs entre eux, ne modifieront pas les écoulements des eaux de pluie et ne remettront en cause ni leur ruissellement, ni leur infiltration dans le sol.

Enfin, la piste de circulation interne au parc sera composée de matériaux drainants.



Annexe complémentaire 1 – Évitement écologique

- Sur les 1,4 ha de la zone d'étude, seul 1,12 ha sera concerné par l'emprise clôturée du projet. Cette superficie est **évitée exclusivement pour des motifs écologiques**.
- En effet, il a été décidé **d'implanter le projet intégralement sur des secteurs dont les habitats présentent un enjeu écologique faible à modéré** (Cf. diapositives suivantes). C'est pourquoi il a été décidé d'éviter plusieurs habitats situés au Nord-Ouest de la ZIP, principalement les « *Gazons sur débris rocheux x Fourrés à Prunellier et Troène* » et les « *Gazons sur débris rocheux* », tous deux d'enjeu écologique fort (Cf. mesure environnementale M1). De plus, le fossé humide et sa végétation associée, présents au centre des emprises du projet et correspondant à l'habitat « *Fourrés à Prunellier et Troène* », d'enjeu écologique modéré, seront évités (Cf. mesure environnementale M2).
- Ces évitements permettront de conserver une diversité d'habitats à l'échelle du site, entre les milieux herbacés présents au sein de la centrale et les milieux arbustifs préservés au Nord-Ouest et au centre des emprises. Cette diversité d'habitats sera notamment favorable à l'avifaune des milieux semi-ouverts ou encore aux chiroptères affectionnant les effets de lisières.
- Il convient en plus de préciser que, via l'espacement important entre les tables photovoltaïques (2,5 mètres minimum), la surface projetée des panneaux solaires ne recouvrera qu'environ 36 % de l'emprise clôturée du projet. Ainsi, la majorité du site restera libre de toute installation.

